



ECHOS DE LA FECASE

Bulletin mensuel d'information de la Fédération Camerounaise des syndicats de l'Éducation
fecazes@yahoo.fr - website : csfef.org/fecase N° 006 Novembre 2014

Pensez à votre adhésion au

SNAEF (Syndicat National Autonome de l'Éducation et de la formation).

Mesdames, Messieurs, ne laissons pas mourir le mouvement syndical.

Contactez-nous aux numéros : 99 52 90 13 - 99 53 89 15 - 77 54 66 35 - 99 63 41 97

SOMMAIRE

- ◇ **RENCONTRE SOUS-REGIONAL DES FEMMES SYNDICALISTES ENSEIGNANTES (RESAC) AU CAMEROUN**
- ◇ **15ème RENCONTRE DU CSFEF à DAKAR (SENEGAL)**
- ◇ **FORMATION SYNDICALE A BERTOUA**
- ◇ **LES AVANCEMENTS D'ECHELON AU MINESEC**

COMITE DE REDACTION

- Maurice Angélo PHOUET FOE
- Thobie Mbassi ONDOA
- Agnès Béatrice BIKOKO
- Jean Didier ENAMA
- Nathalie Céline AMANA

La loi n° 90/052 du 19 Décembre 1990 sur la liberté de communication sociale, en son titre II, chapitre II, section I, Article 5 alinéa II, exclut de son champ d'application les publications à caractère scientifique, artistique, culturel, technique ou professionnel.



AVANCEMENTS D'ECHELONS : DES LENTEURS INEXPLICABLES

Plusieurs collègues nous ont informé qu'il y a un gel de fait de signature des avancements d'échelon au MINESEC depuis bientôt six mois. Tous ceux qui ont des dossiers d'avancement d'échelon en cours de signature et qui sont allés les «suivre» dans les services du SIGIPES ont constaté dans les machines qu'ils se trouvaient au niveau du ministre et n'attendaient plus que sa signature. Bien entendu, aucune explication sur cette situation ne leur a été fournie, puisque c'est la « hiérarchie » qui détient la clé du problème.

Quand l'enseignant est concerné, le gouvernement n'a aucune pression. Les textes d'application du Statut des fonctionnaires des corps de l'éducation ont attendu plus d'une décennie pour commencer à être laborieusement et imparfaitement appliqués. L'exemple venant d'en haut, voici que les avancements vont aussi mettre un plus de temps que d'habitude pour être signés. Est-ce une tradition qui s'installe?

Nous disons simplement, autant on harcèle les enseignants pour qu'ils soient à jour dans leur travail (si difficile et si ingrat), autant ceux qui sont en charge de la gestion de leur carrière (les mêmes justement qui les harcèlent et agitent le bâton quand il y a des manquements) devraient travailler avec plus de célérité pour résoudre les problèmes des personnels, surtout qu'ils se donnent plus de moyens qu'ils n'en affectent aux enseignants pour leur mission.

Les manquements de l'enseignant sur le terrain sont impitoyablement sanctionnés et parfois avec une publicité tapageuse, alors que ceux des bureaucrates sont superbement ignorés. La rapidité de la sanction est inversement proportionnelle à la résolution des problèmes. L'exemple le plus cynique est celui de l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC) où la moindre négligence de la part des surveillants, correcteurs, membres du secrétariat, chargés de mission, chefs de centres, est sanctionnée avec la plus grande sévérité, accompagné d'insultes (du genre « étourderie ») et dans le plus grand tintamarre, tandis que de graves fautes de leurs agents comme celles qui ont perturbé les examens il y a deux ans, sont passés comme un fait anodin.

ATELIER SOUS-REGIONAL DU RESEAU DES ENSEIGNANTES SYNDICALISTES D'AFRIQUE CENTRALE

Les 14 et 15 du mois d'octobre 2014 s'est tenu à Douala au SOMATEL Hôtel, l'Atelier Sous Régional des Dirigeantes du RESAC sur le thème de la promotion de l'égalité de genre dans les politiques syndicales. Huit pays du réseau ont répondu présents : le BURUNDI, le GABON, le CONGO, la RDC, le TCHAD et le CAMEROUN pays hôte.

La présentation du programme et des objectifs de l'atelier a été faite par la camarade Helene Nekarmbaye du Tchad et de cette présentation il ressortait que l'objectif général de l'atelier était de partager les expériences et de discuter des stratégies devant favoriser l'atteinte de l'égalité des genres dans les syndicats et l'éducation.

De manière spécifique il s'agissait entre autres :

D'échanger les expériences relatives aux questions d'égalité de genres entre les syndicats de la sous région ;

De discuter des défis que rencontrent les syndicats dans l'intégration du genre;

D'élaborer des stratégies pour la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité des genres ainsi que des recommandations de la Deuxième Conférence Mondiale des Femmes de l'IE;

De renforcer les capacités des dirigeantes des réseaux afin d'assurer une mise en œuvre efficace de ces stratégies.

A la suite de son propos, la camarade a relevé les problèmes de l'autonomie financière au sein des réseaux des femmes, de la mobilisation des femmes, de l'unité syndicale, de l'atteinte des objectifs de l'agenda de l'IE et mentionne que l'aboutissement de l'objectif « **égalité de genre dans les syndicats** » est un enjeu de taille. Pour clore son mot elle transmet les salutations des différents coordonnateurs régionaux aux participantes de cet atelier.

Selon la camarade Eulalie, Présidente du comité régio-



nale pour l'Afrique, les femmes doivent avoir une vitrine pour faire ressortir l'image du syndicat. Elle a noté que les femmes de l'Afrique centrale connaissent un problème de mobilisation des ressources financières qui limite la mise en œuvre de leurs activités mais pense néanmoins, que celles-ci se rapprochent des objectifs fixés.

Dans le **cadre des échanges**, la faiblesse dans la communication, dans les négociations; la modicité des ressources financières, sont ressorties comme les problèmes majeurs du réseau. Intervenant à la suite de ces échanges, la chargée des programmes a recommandé de travailler pour la mobilisation syndicale et unitaire, la sensibilisation et formation des femmes, la bonne gouvernance, la création des alliances avec les organisations des droits de l'homme et même des ONG.

Le paragraphe relatif à l'initiative de l'IE sur la promotion des femmes a été présenté ensuite par la Camarade ANAIS qui a montré qu'elle repose sur les textes fondamentaux et les résolutions de l'IE. Il s'agit notamment de l'article 2 de son statut qui énonce le principe de non discrimination et du renforcement des capacités des femmes; des résolutions graduelles basées sur le genre adoptées à partir de 1995 à 2011 sur les violences envers les femmes; de la résolution sur l'éducation et l'élimination des violences envers les femmes, et celle sur l'égalité de genre.

D'autres initiatives visant à concrétiser l'égalité de genre par l'IE sont notamment la 1ère et la 2^e Conférence mondiale des femmes de l'IE.

Le plan d'action mis sur pied par l'IE pour réaliser l'égalité de genre dans les syndicats est centré sur les priorités ci-après:

- amélioration de l'accès des femmes aux postes de décision ;
- équilibre entre les responsabilités syndicales et le travail ;
- L'élimination des violences faites aux femmes.

Cela dit, dans les conclusions de l'IE, les hommes sont des alliés nécessaires pour la poursuite de la réalisation de l'agenda sur l'égalité de genre.

Les travaux en atelier qui ont suivi ont permis de relever les priorités par pays. Dans l'ensemble des pays de l'Afrique Centrale, un problème de communication est revenu sur la table. Des recommandations ont été faites.

FORMATION SYNDICALE A BERTOUA

Le séminaire de formation syndicale des nouveaux militants des organisations syndicales affiliées à l'IE de la Région de l'EST s'est tenu à Bertoua le 25 Octobre 2014. 40 enseignants de la ville étaient attendus à cet atelier. Cette dernière session de formation était animée par les camarades Kaffo Fokou Roger, et Kamdem Jean et comportait les modules suivants :

L'importance du syndicalisme et de la coopération syndicale en milieu éducatif.

Etat de la législation syndicale et protection de l'activité syndicale au Cameroun.

Les expériences syndicales dans le secteur de l'éducation.

En l'absence du camarade Mbassi Thobie, Le premier module a été présenté par le camarade Bingana du Lycée de Ndiang.

Son exposé a montré dans un premier temps que le syndicat était important dans le milieu du travail du fait qu'il rassemblait les travailleurs dans le but de défendre leurs intérêts. Cette opération étant impossible à mener de façon solitaire, il était important de fédérer les énergies des travailleurs pour bien la réaliser. Dans le secteur de l'éducation, l'activité syndicale déborde le seul cadre de la défense des intérêts des enseignants ; ceux des élèves sont aussi pris en compte. Parce que des facteurs extra scolaires et scolaires peuvent hypothéquer l'acquisition des connaissances, l'enseignant doit s'y attarder afin de s'assurer que les enseignements qu'il dispense atteignent bien leur cible. C'est ce qui explique que les syndicats de l'éducation s'investissent dans la défense des droits de l'enfant, de la jeune fille, les violences faites aux filles...

De même, les enseignants ne peuvent ne pas se prononcer sur ce qu'ils enseignent. Ils doivent donner leur point de vue sur les programmes, la pédagogie, le matériel didactique... Là encore, la réflexion ne peut être féconde que si elle est menée de façon collective.

Dans un second temps, l'importance de la coopération syndicale a été mise en évidence. Mais, elle ne doit

pas nous installer dans la mendicité ; bien au contraire, l'aide est un moyen de se libérer de l'aide, elle doit déboucher sur l'autonomie.



Le deuxième module a d'abord présenté la législation nationale en matière syndicale. La Constitution, les lois de 1967 et de 1968 de la République Fédérale du Cameroun sur la liberté syndicale, les lois dites de liberté de 1990, le Code du travail, le Statut de la Fonction Publique de l'Etat, sont les documents de référence en matière de droit syndical.

Le formateur a tenu à mettre en évidence les incohérences de la législation camerounaise en matière de liberté syndicale. Elle restreint la liberté syndicale.

Les Conventions 87 et 98 de l'OIT ont ensuite été présentées aux participants. Elles viennent remplir le vide juridique organisé par les lois de 1990 sur la liberté d'association, laquelle a annoncé une loi sur les syndicats jamais élaborée ; elles donnent aussi la possibilité de jouir de la liberté syndicale que la législation camerounaise tend à confisquer. Enfin, l'exposant a donné aux participants les voies de recours en cas de conflit. Elles sont de deux ordres : les voies non juridictionnelles, et les voies juridictionnelles.

La troisième communication a fait état des attitudes des pouvoirs publics, et celles des enseignants qui mettent en péril le mouvement syndical.

Du côté des pouvoirs publics, des manipulations, des intimidations, la répression, sont les armes qu'ils utilisent pour décourager les éventuels adhérents dans le mouvement syndical, alors que chez les enseignants, la diabolisation des syndicats, la recherche des postes de responsabilité, l'inertie, sont des modes d'être qui ne font pas prospérer le syndicalisme.

Les exposés ont donné lieu à des débats et ont débouché sur les recommandations invitant les enseignants à une adhésion massive dans les différents syndicats de l'éducation.



15ème Rencontre du Comité Syndical de la Francophonie

A la veille de chaque sommet des chefs d'Etats l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) organise sa Rencontre dans la ville où se tiendront les assises des Chefs d'Etats. L'objectif de ces Rencontres est débattre des problèmes majeurs de l'éducation à partir des thématiques préalablement envoyées aux syndicats sous forme de sondage, et de questionnaire, de préparer une déclaration sur lesdits problèmes qui sera remise aux Chefs d'Etats et de gouvernements de l'OIF. Le thème de cette Rencontre était : *L'Education et la Formation, des apports essentiels pour la paix et le développement dans l'espace francophone : Perspectives et Propositions du mouvement syndicale enseignant.*

Après la cérémonie d'ouverture, présidée par le ministre de l'Education Nationale du Sénégal en présence du recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), la première journée a été consacrée aux travaux en groupes. Les participants ont été divisés en trois groupes de travail et devaient examiner chacun une des thématiques suivantes : la communication, les droits syndicaux, les conditions de travail. La restitution des travaux s'est déroulée en fin d'après-midi. On y retient en ce qui concerne :

La communication : elle est faible tant aux niveaux sous-régional, régional, que de toute l'espace francophone. Les syndicats des pays francophones ne se retrouvent que lors de la Rencontre, c'est-à-dire après deux années. En fait, c'est surtout dans le continent africain que ces lacunes sont très profondes. Il a été proposé que les sites syndicaux soient régulièrement fournis en informations de sorte à renseigner de façon crédible sur l'actualité de l'éducation et de tous les secteurs connexes. La visite des sites de l'OIF et du CSFEF a été particulièrement recommandée. Dans la mesure du possible, il a été suggéré une rencontre sous régionale entre deux Rencontres.

Les droits syndicaux : dans beaucoup de pays francophones, les droits syndicaux, le dialogue social sont effectifs dans une très large mesure (liberté syndicale, élections professionnelles, négociations collectives, participation à la gestion de la carrière des enseignants en termes de mutation de promotion et de sanction, participation à la définition des programmes scolaires...). Le Cameroun demeure une véritable exception en la matière. Le réflexe autoritaire est encore solidement ancré dans l'administration.

Les conditions de travail : il s'est agi de comparer en la matière, les expériences de nos pays respectifs par rapport à celle du Québec qui apparaît comme un modèle en matière de conditions de travail. Dans l'ensemble des pays africains, il est apparu que les avantages sont comparables à ceux du Québec en ce qui concerne la conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale, les promotions... En ce qui concerne les primes, elles ne sont prévues mais pas payées dans beaucoup de pays africains au sud du Sahara.

Deux activités ont marqué le deuxième jour : la suite des travaux en groupes, la rédaction et l'adoption de la déclaration à remettre aux Chefs d'Etats et de gouvernements. Les groupes constitués la veille ont travaillé le second jour sur trois autres thématiques : les outils syndicaux, le dialogue social, et la protection sociale. On retient de leurs travaux qu'il est nécessaire pour les syndicats d'élaborer les outils syndicaux en fonction de leurs préoccupations et plans d'action. Le CSFEF l'a fait en ce qui concerne l'EDD, l'éducation à la citoyenneté... Le dialogue social est une réalité dans plusieurs pays, particulièrement en Afrique de l'Ouest, au Gabon. C'est en Afrique centrale qu'il connaît le plus de difficultés. Il en est de même de la protection sociale. Presque partout en Afrique de l'Ouest, les syndicats disposent de mutuelles financées en partie par les fonds publics. Celles-ci prennent en charge les problèmes de santé, de logement, d'accès à la propriété foncière. Dans certains pays comme le Sénégal, les organisations syndicales sont sur le point de créer un établissement financier pour gérer la solde de leurs militants. Autant dire que l'Afrique centrale se trouve au Moyen Âge de la liberté syndicale.



Le comité de rédaction de la déclaration mis sur pied a restitué son travail qui a été adopté après un débat houleux sur l'opportunité d'enseigner la religion dans les établissements scolaires publics comme le souhaitaient les camarades du Sénégal. Les délégués de plusieurs pays se sont opposés à l'introduction de la religion dans les établissements publics. La soirée a été consacrée à la visite à l'île de Gorée.

Le troisième jour, le Secrétaire Général a présenté le bilan des activités du bureau du CSFEF, ainsi que le bilan financier. Il est apparu que les financements des activités du CSFEF par le principal bailleur qui est l'OIF diminuent considérablement et qu'il faut chercher d'autres sources de financement. Une déclaration a été faite sur la situation au Burkina ; elle condamnait les Chefs d'Etats qui manipulaient les constitutions pour s'éterniser au pouvoir. Le Bureau a été renouvelé. Le président Ferrari et le Secrétaire Général Marchand ont pris leur retraite. Ils ont été remplacés respectivement par Florian Lascroux et Luc Allaire. Les régions d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb, d'Europe de l'Est ont renouvelé



leurs délégués. La zone de l'Océan indien fait son entrée au bureau comme observateur.